

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-032**

L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 29

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Vote des taux d'imposition

Année 2017

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETARE : Gilles DELANGE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **de voter** les taux d'imposition 2017 suivants :

Libellés	Taux Votés
Taxe d'habitation	11,16 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2,33 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	13,70 %

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président



D. BOISSERIE